

MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE LA SANTE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 71/391 du 9/12/71

portant intégration et nomination de
M. OPALA-LETSYA Jean dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Mines.--

SGCE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL D'ETAT,

- VISAS :

Vu la Constitution ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres ;
Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63-81/EP du 26 mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le Protocole d'accord sur l'équivalence des diplômes entre la
République Populaire du Congo et l'URSS signé le 5 août 1970 ;
Vu la demande d'intégration dans les cadres de la Fonction Publique
introduite par M. OPALA-LETSYA Jean ; titulaire du diplôme de "Master of
Sciences en Géophysique", délivré par l'Institut Géologique de la Recherche
et Prospection de Moscou ;
Vu, conformément au point 7 du Protocole précité que le diplôme
présenté par Monsieur OPALA-LETSYA Jean est équivalent en République Populai
du Congo au diplôme d'Ingénieur ;
Vu le décret n° 60-90 du 3.3.64 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques de la Rép. du Congo

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur OPALA-LETSYA Jean, né vers 1943 à Onguinda (Fort-
Rousset), titulaire du diplôme de "Master of Sciences en Géophysique", délivré
par l'Institut Géologique de la Recherche et Prospection de Moscou, (équiva-
lent du diplôme d'Ingénieur), est intégré dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé Ingénieur
Stagiaire, indice local 660

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de pri
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 9 DECEMBRE 1971

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Con-
seil d'Etat ;
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
Chargé du Commerce, de l'Industrie
et des Mines,

Commandant Marien N'GOUABI, -

Le Ministre des Finances et du Bud.

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT-DGAPE 5
DF 3
CF 2
BUMICO 1
Dtion Mines 2
DRH 1
Intéressé 1
SGCE-BC 3

Cdt. A. RAOUL, -

Ange-Edouard POUNGUI, -

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail,